

Huit mai à huis clos



Huit mai à huis clos

Comme cela commence à devenir une habitude, pour ces cérémonies de commémoration, en raison de la pandémie de Covid-19, la cérémonie de l'armistice de la guerre de 39-45 a eu lieu, samedi matin, à huis clos.

Seule Marie-Thérèse Broca-Lannaud, maire de la commune, accompagnée de ses adjoints et de Philippe Martin, président du conseil départemental, a assuré le déroulement de la cérémonie. Les participants ont déposé une gerbe en mémoire des enfants de Valence-sur-Baïse tombés pour la France.

Interdit de cérémonie par le préfet du Gers, le président des anciens combattants Pierre Larroche n'a pu être, parmi les personnalités, à cette occasion. La maire de Valence-sur-Baïse, comme celle de Maignaut-Tauzia, a vivement déploré son éviction.

L'édile de la commune a lu le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Après le dépôt de gerbes, une minute de silence a clôturé cette cérémonie restreinte.